DIGITAL TAUX DÉCEMBRE 2025

- **Titre de créance complexe de droit français, à Impact Positif dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA)*, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie**[1] et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant), ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN :** FR00140128Y0
- **Durée d'investissement conseillée :** 12 ans environ** (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).
- **Période de commercialisation :** Du 24/09/2025 au 15/12/2025 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 15/12/2025.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».**
- **Éligibilité :** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERIn »)[2].
- **Produit émis par SG Issuer[3], véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer[3] et de Société Générale.

* Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la page 9.

** La maturité exacte du produit est de 12 ans, 2 mois et 29 jours.

[1] **L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.**

[2] **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

[3] Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 15/08/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel

SOCIETE GENERALE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché des taux EUR par le biais d'une indexation du produit au taux EURIBOR 12 mois[1]. Le remboursement du produit « Digital Taux Décembre 2025 » est conditionné à l'évolution de ce taux.

- **Un remboursement du capital initial** à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 12 mois[1] à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- **Un mécanisme de versement d'un coupon inconditionnel de 7,00%**, versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 12 mois[1].
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des trimestres 4 à 47, après une période de notification de 5 jours ouvrés, offrant un remboursement du capital initial.
- **Un coupon conditionnel trimestriel de 1,75%** sera mis en mémoire et versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas si, à la date de constatation trimestrielle, du trimestre 5 au trimestre 48, le taux EURIBOR 12 mois[1] est **strictement inférieur à 3,35%,** soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,84%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,78%.
- Si le taux EURIBOR 12 mois[1] est **supérieur ou égal à 3,35%** :
  - À l'une des dates de constatation, du trimestre 5 au trimestre 47, le coupon conditionnel au titre du trimestre observé n'est pas mis en mémoire.
  - À la date de constatation finale, à l'issue du trimestre 48, le coupon conditionnel au titre du trimestre n'est pas versé.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 15/12/2025 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.
Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Digital Taux Décembre 2025 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 15/12/2025 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**
Le produit « Digital Taux Décembre 2025 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Digital Taux Décembre 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

[1]Le taux EURIBOR 12 mois est observé aux dates de constatation trimestrielle du taux. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Un coupon inconditionnel de 7,00%[1] versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 12 mois[2].
- À l'issue des trimestres 5 à 48, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, le taux EURIBOR 12 mois[2] est **strictement inférieur à 3,35%**, un coupon conditionnel de 1,75%[1] sera mis en mémoire et versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et qu'à la date de constatation finale le taux EURIBOR 12 mois[2] est **strictement inférieur à 3,35%,** l'investisseur reçoit[1], en plus du coupon inconditionnel de 7,00%, le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 1,75% au titre du trimestre 48, ainsi que les éventuels coupons conditionnels mis en mémoire. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum est alors de 5,20% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 4,15%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, ce dernier bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 12 mois[2] à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- Dès que le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur est déclenché, l'investisseur ne bénéficie plus des coupons pour les trimestres restants.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 48 trimestres environ.
- L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à son gré à l'issue des trimestres 4 à 47 en fonction des conditions de marché.
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.
- Si le taux EURIBOR 12 mois[2] est supérieur ou égal à 3,35% :
  - À chaque date de constatation, du trimestre 4 au trimestre 47, le coupon conditionnel au titre du trimestre observé n'est pas mis en mémoire.
  - À la date de constatation finale, au trimestre 48, le coupon conditionnel pour ce trimestre n'est pas versé.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux EURIBOR 12 mois[2].
- Dans des conditions exceptionnelles de marché et au cas où le taux EURIBOR 12 mois[2] ait toujours été supérieur à la barrière de coupon à chaque date de constatation, Société Générale pourrait être amenée à rappeler le produit et à rembourser uniquement le capital initial sans qu'aucun coupon conditionnel n'ait été versé au titre du produit.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EURIBOR 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Le taux EURIBOR 12 mois est observé aux dates de constatation trimestrielle du taux. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE MISE EN MÉMOIRE DU COUPON INCONDITIONNEL

Quelle que soit l'évolution du taux EURIBOR 12 mois, l'investisseur reçoit[1] soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance[2] selon les cas :

Un coupon de 7,00%

MÉCANISME DE MISE EN MÉMOIRE DU COUPON CONDITIONNEL

Du trimestre 5 au trimestre 48, à chaque date de constatation trimestrielle[2], si le taux EURIBOR 12 mois est **strictement inférieur à 3,35%**, le produit met en mémoire[1] :

Un coupon trimestriel de 1,75%
Versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas

Sinon, si le taux EURIBOR 12 mois est **supérieur ou égal à 3,35%, le coupon conditionnel au titre du trimestre n'est pas mis en mémoire.**

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

Du trimestre 4 au trimestre 47, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 5 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé[2]. Le produit s'arrête et l'investisseur reçoit[1] à la date de remboursement anticipé[2] :

Le capital initial
+
Le coupon inconditionnel de 7,00%
+
Le coupon conditionnel de 1,75% dû au titre du trimestre (défini ci-dessus) (uniquement si le remboursement anticipé est activé à l'issue des trimestres 5 à 48)
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire (définis ci-dessus)
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 6,84% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 5,78%)

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EURIBOR 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 16/12/2037), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, on constate le niveau du taux EURIBOR 12 mois.

CAS FAVORABLE :

Si le taux EURIBOR 12 mois est **strictement inférieur à 3,35%**, l'investisseur reçoit[1] le 23/12/2037 :

Le capital initial
+
Le coupon inconditionnel de 7,00%
+
Le coupon conditionnel de 1,75% dû au titre du trimestre 48 (défini précédemment)
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire (définis précédemment)
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 5,20% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 4,15%)

CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le taux EURIBOR 12 mois est **supérieur ou égal à 3,35%**, l'investisseur reçoit[1] le 15/09/2037 :

Le capital initial
+
Le coupon inconditionnel de 7,00%
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire (définis précédemment)
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] compris entre 0,56% et 5,12%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] compris entre -0,44% et 4,06%)

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EURIBOR 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Évolution du taux EURIBOR 12 mois

Valeur de remboursement du produit

Fin de vie du produit

Seuil de constatation du coupon conditionnel (3,35%)

Mise en mémoire du coupon conditionnel de 1,75%

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

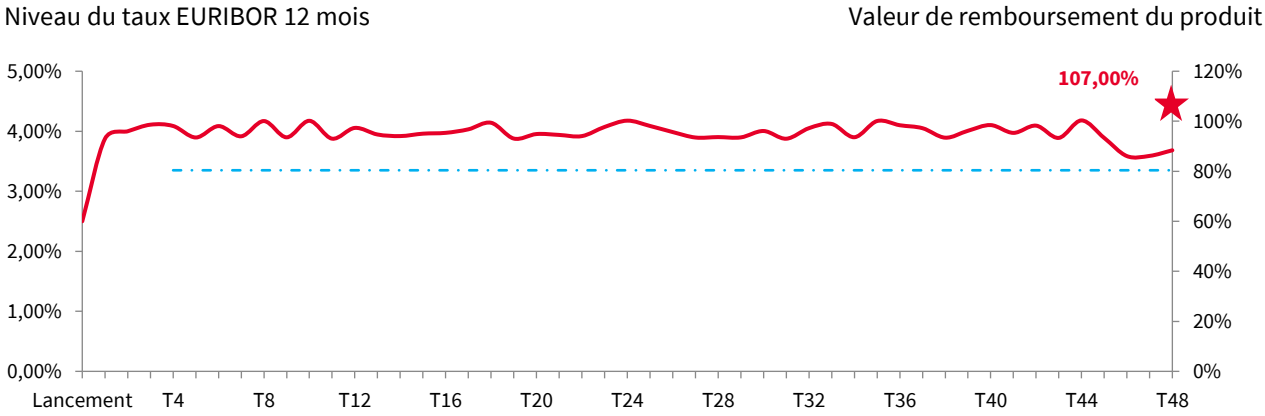

SCÉNARIO MÉDIAN

NIVEAU BAISSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

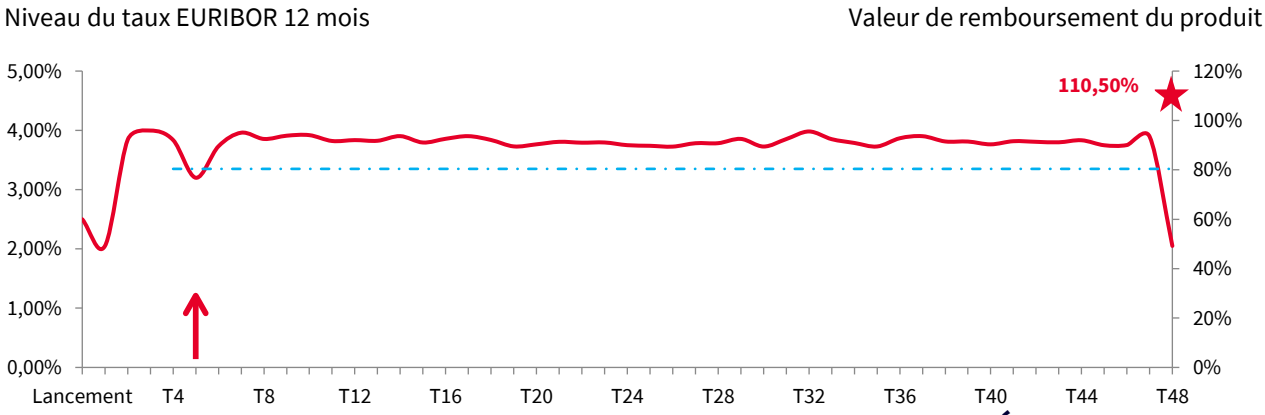

SCÉNARIO FAVORABLE

ILLUSTRATION DE L'ACTIVATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR À L'ISSUE DU TRIMESTRE 4

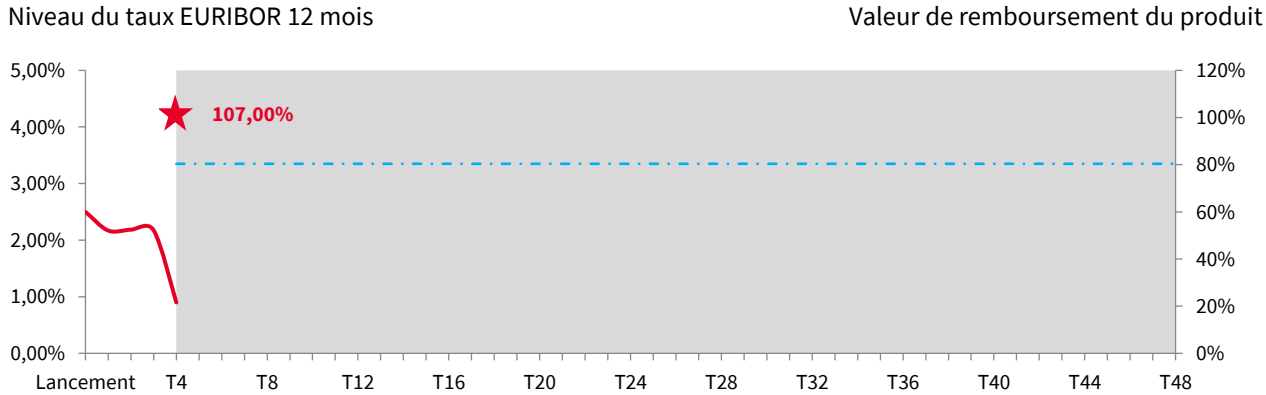

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 5 au trimestre 48, le taux EURIBOR 12 mois est supérieur ou égal à 3,35%. **Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces trimestres.**
- À la date de constatation finale, le taux EURIBOR 12 mois est supérieur ou égal à 3,35% (soit 3,68% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit[1] alors, à la date d'échéance, son capital initial majoré du coupon inconditionnel de 7,00%, soit 107,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 0,56, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de -0,44%.

SCÉNARIO MÉDIAN

NIVEAU BAISSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

- À l'issue du trimestre 5, à la date de constatation trimestrielle, le taux EURIBOR 12 mois est strictement inférieur à 3,35% (soit 3,20% dans cet exemple). **Le produit met alors en mémoire[1] un coupon conditionnel de 1,75% au titre de ce trimestre.**
- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 6 au trimestre 47, le taux EURIBOR 12 mois est supérieur ou égal à 3,35%. **Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces trimestres.**
- À la date de constatation finale, le taux EURIBOR 12 mois est strictement inférieur à 3,35% et se maintient donc en dessous du seuil de versement du coupon conditionnel. **L'investisseur reçoit[1] alors, à la date d'échéance, en plus du coupon inconditionnel de 7,00%, le capital initial majoré du coupon conditionnel de 1,75% dû au titre du trimestre 48 ainsi que le coupon conditionnel de 1,75% mis en mémoire au titre du trimestre 5, soit 110,50% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors égal à 0,83%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de -0,17%%.

SCÉNARIO FAVORABLE

ILLUSTRATION DE L'ACTIVATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR À L'ISSUE DU TRIMESTRE 4

- À l'issue du trimestre 4, **l'Émetteur décide à son gré d'activer le mécanisme de remboursement anticipé.**
- **L'investisseur reçoit[1] alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré du coupon inconditionnel de 7,00%, soit 107,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors égal à 6,84%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,78%.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EURIBOR 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ZOOM SUR LE TAUX EURIBOR 12 MOIS

Le taux EURIBOR (« Euro Interbank Offered Rate ») est l'un des principaux taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro. Il s'agit du taux moyen auquel les banques peuvent obtenir des fonds sur le marché des prêts interbancaires à court terme et en euros.

Le taux d'intérêt EURIBOR 12 mois est le taux d'intérêt auquel une sélection de banques européennes se prêtent des fonds libellés en euros et dont les emprunts ont une échéance de 12 mois.

Pour consulter le taux EURIBOR 12 mois, veuillez consulter le lien suivant :
https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/2xERB1A/

NIVEAUX HISTORIQUES DU TAUX EURIBOR 12 MOIS

En pourcentage

Source : Bloomberg, au 11/08/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT À IMPACT POSITIF ?

Société Générale a créé une gamme de produits à Impact Positif pour permettre à ses clients d'investir dans des produits structurés tout en encourageant le financement de projets verts et/ou sociaux dits à Impact Positif.

La Finance à Impact Positif est celle qui sert à apporter une contribution positive à un ou plusieurs des trois piliers du développement durable (économique, environnemental et social), une fois que les impacts négatifs potentiels sur l'un des trois piliers ont été dûment identifiés et atténués. Les quatre principes essentiels des principes pour la Finance à Impact Positif de l'UNEP FI sont : Définition, 2. Cadre, 3. Evaluation, 4. Transparence

Le produit est un titre à Impact Positif dont l'utilisation des fonds est alignée sur les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'International Capital Market Association (ICMA) : Société Générale s'engage à financer et/ou refinancer, en partie ou en totalité, des Activités Eligibles dans les catégories vertes comme présenté dans le « document de cadrage des obligations durables et à Impact Positif » de Société Générale, pour un montant équivalent à la valeur investie dans les titres à Impact Positif. Ce document de cadrage est disponible via le lien ci-dessous :
https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2021-11/20211104_Societe-Generale-Sustainable-and-Positive-Impact-Bond-Framework.pdf

Dans le cas où l'une des Activités Eligibles actuellement allouées par Société Générale aux Titres serait remboursée par anticipation, vendue, cesserait d'exister ou pour toute autre raison hors du contrôle de l'Emetteur ne pourrait pas être allouable à ce produit, Société Générale s'engage à remplacer dans la mesure du possible cette Activité Eligible par une ou plusieurs autres Activités Eligibles. En attendant l'affectation totale d'un montant équivalent au montant nominal total en circulation, le solde non affecté sera géré dans le cadre des opérations de gestion de trésorerie régulières de Société Générale.

Activités Éligibles dans les catégories vertes telles que définies dans le document de cadrage :

CATÉGORIES VERTES

- Énergies renouvelables
- Constructions vertes
- Transports à faible émission de gaz à effet de serre
- Gestion et traitement des eaux
- Prévention et contrôle de la pollution
- Économie circulaire

EVALUATION EXTERNE & REPORTING

Société Générale a mandaté un expert indépendant, ISS ESG (Institutional Shareholder Services Environnemental Social Governance) pour réaliser une évaluation externe sur le caractère environnemental et social du document de cadrage et son alignement avec les principes pour la Finance à Impact Positif de l'UNEP FI (UNEP FI Principles for Positive Impact Finance) ainsi que les principes applicables aux Obligations Vertes et Sociales de l'ICMA (2021).

Société Générale publie annuellement, et jusqu'à la maturité de ses émissions à Impact Positif, un rapport sur l'allocation et les impacts positifs attendus des Activités Éligibles, disponible sur la page suivante : https://investors.societegenerale.com/fr/informations-financieres-et-extra-financiere/investisseurs-dette

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.**
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 15/08/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR00140128Y0
Sous-jacent	Taux EURIBOR 12 mois (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort sur la page Reuters - EURIBOR01 ; Code Bloomberg : EUR012M Index).
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERIn »).
Offre au Public	France
Garantie du capital	Garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
Prix d'émission	99,55% de la Valeur nominale.
Période de commercialisation	Du 24/09/2025 au 15/12/2025. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 2,00% pour atteindre 100% de la valeur nominale le 15/12/2025. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 15/12/2025. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	24/09/2025
Date d'échéance	23/12/2037
Dates de constatation trimestrielle du taux	16/03/2027 ; 16/06/2027 ; 16/09/2027 ; 16/12/2027 ; 16/03/2028 ; 16/06/2028 ; 18/09/2028 ; 19/12/2028 ; 16/03/2029 ; 18/06/2029 ; 17/09/2029 ; 17/12/2029 ; 18/03/2030 ; 17/06/2030 ; 16/09/2030 ; 16/12/2030 ; 17/03/2031 ; 16/06/2031 ; 16/09/2031 ; 16/12/2031 ; 16/03/2032 ; 16/06/2032 ; 16/09/2032 ; 16/12/2032 ; 16/03/2033 ; 16/06/2033 ; 16/09/2033 ; 16/12/2033 ; 16/03/2034 ; 16/06/2034 ; 18/09/2034 ; 19/12/2034 ; 19/03/2035 ; 18/06/2035 ; 17/09/2035 ; 17/12/2035 ; 17/03/2036 ; 16/06/2036 ; 16/09/2036 ; 16/12/2036 ; 16/03/2037 ; 16/06/2037 ; 16/09/2037 ; 16/12/2037
Date de paiement du coupon inconditionnel	Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, soit à la date d'échéance selon les cas.
Date de paiement des coupons conditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	23/12/2026 ; 23/03/2027 ; 23/06/2027 ; 23/09/2027 ; 23/12/2027 ; 23/03/2028 ; 23/06/2028 ; 25/09/2028 ;27/12/2028 ; 23/03/2029 ; 25/06/2029 ; 24/09/2029 ; 24/12/2029 ; 25/03/2030 ; 24/06/2030 ; 23/09/2030 ; 23/12/2030 ; 24/03/2031 ; 23/06/2031 ; 23/09/2031 ; 23/12/2031 ; 23/03/2032 ; 23/06/2032 ; 23/09/2032 ; 23/12/2032 ; 23/03/2033 ; 23/06/2033 ; 23/09/2033 ; 23/12/2033 ; 23/03/2034 ; 23/06/2034 ; 25/09/2034 ; 27/12/2034 ; 27/03/2035 ; 25/06/2035 ; 24/09/2035 ; 24/12/2035 ; 24/03/2036 ; 23/06/2036 ; 23/09/2036 ; 23/12/2036 ; 23/03/2037 ; 23/06/2037 ; 23/09/2037 avec une période de notification de 5 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1% de cette valeur nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 0,50% du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Bourse de Luxembourg.
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valorisation des Titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 23/12/2025 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, FINALYSE.

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, y compris l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'évolution future des marchés financiers est très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient analyser en profondeur les risques et les bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 22/09/2025, se rattachant au prospectus de base en date du 12 juin 2025, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « https://prospectus.socgen.com/ » et/ou sur le site de la Bourse de Luxembourg (https://www.luxse.com/) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d_emission%20de%20titres%20de%20creance_12.06.2025 ». Les Conditions Définitives d'Emission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FR00140128Y0 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un **« Cessionnaire Autorisé »** signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)[1] de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (**CEA**) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**)**,** recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)[1](iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés.** Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse http://kid.sgmarkets.com.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987 Paris
La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société anonyme au capital de
981 475 408,75 euros au 24 juillet 2025
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C
ADEME : FR231725_01YSGB
Société Générale est un établissement de
crédit de droit français agréé par l'ACPR

SOCIETE GENERALE